



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question orale n° 421

Texte de la question

M. Avi Assouly interroge M. le ministre de l'intérieur sur le bilan qui peut être fait seize mois après la création des zones de sécurité prioritaires, notamment à Marseille dans certains quartiers des 8e, 9e, 10e et 11e arrondissements. En mutualisant les moyens et spécificités de tous les acteurs de la police nationale, le dispositif des ZSP propose une réponse innovante et pertinente aux difficultés que vivent les français de ces quartiers qui attendent depuis trop longtemps que l'insécurité soit efficacement combattue et que leurs conditions de vie s'améliorent enfin. Le dispositif concentre les efforts et les moyens sur un nombre réduit d'objectifs. Lors de la création des ZSP, il était précisé que ces objectifs se devaient d'être partagés, ciblés, évolutifs et adaptés aux particularismes des territoires concernés. Ce caractère évolutif des objectifs auxquels les ZSP ambitionnent de répondre permet aux dispositifs déployés de s'adapter aux réalités de terrain de ces quartiers, d'en cerner les évolutions pour que les réponses soient toujours plus efficaces pour lutter contre l'insécurité que subissent les habitants. Il souhaite donc savoir quel bilan a été effectué de cette première année d'existence des ZSP à Marseille, si des faiblesses ont été relevées et dans quelle mesure les dispositifs déployés ont été adaptés pour répondre aux besoins des populations de ces quartiers de façon durable et concrète.

Texte de la réponse

BILAN DES ZONES DE SÉCURITÉ PRIORITAIRE À MARSEILLE

M. le président. La parole est à M. Avi Assouly, pour exposer sa question, n° 421, relative au bilan des zones de sécurité prioritaire à Marseille.

M. Avi Assouly. Monsieur le ministre, les zones de sécurité prioritaire ont été mises en place il y a maintenant seize mois à Marseille. Certains quartiers, que vous connaissez bien, des VIIIe, IXe, Xe et XIe arrondissements ont intégré ce dispositif ambitieux, qui aborde avec responsabilité les difficultés que subissent leurs habitants.

En mutualisant les moyens et les spécificités de tous les acteurs de la police nationale, le dispositif des ZSP propose une réponse innovante et pertinente aux difficultés que vivent les Français de ces quartiers, qui attendent depuis trop longtemps que l'insécurité soit efficacement combattue et que leurs conditions de vie s'améliorent enfin. Le dispositif concentre les efforts et les moyens sur un nombre réduit d'objectifs. Lors de la création des ZSP, il a été précisé que ces objectifs se devaient d'être partagés, ciblés, évolutifs et adaptés aux particularismes des territoires concernés. Ce caractère évolutif des objectifs, auquel les ZSP ambitionnent de répondre, permet aux dispositifs déployés de s'adapter aux réalités de terrain de ces quartiers et d'en cerner les évolutions, afin de rendre toujours plus efficaces les réponses permettant de lutter contre l'insécurité que subissent les habitants.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, faire le bilan de cette première année d'existence des ZSP à Marseille ? Des faiblesses ont-elles été relevées ? Les dispositifs déployés sont-ils adaptés pour répondre de façon durable et

concrète aux besoins des populations de ces quartiers ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Manuel Valls, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, cher Avi Assouly, le Gouvernement ne faiblira pas, mais il faudra du temps pour régler les problèmes dont souffre Marseille, car cette ville a été abandonnée à son sort pendant trop d'années, et notamment les quartiers que vous évoquiez.

Nous avons pris nos responsabilités et le Gouvernement a doté Marseille de moyens à la hauteur des enjeux : un préfet de police de plein exercice, un renfort de deux cent trente policiers et gendarmes déjà déployés sur le terrain, qui seront bientôt rejoints, le Premier ministre l'a annoncé il y a quelques jours, par quatre-vingts policiers supplémentaires, trois unités de forces mobiles en sécurisation, et 2,2 millions d'euros de crédits en matière de prévention de la délinquance. Vous avez par ailleurs évoqué la création de deux zones de sécurité prioritaires dans les quartiers nord et les quartiers sud, ce qui ne signifie pas un abandon du centre-ville : ces deux ZSP couvrent la moitié de la ville en termes d'habitants.

Mais le plus important, c'est notre stratégie de sécurité renouvelée, l'approche globale qui a été mise en place dans ces quartiers. Elle conjugue, vous l'avez dit, dans un effort de coordination sans précédent, les actions en matière de répression, de dissuasion, d'amélioration du cadre de vie et d'action sociale. Tous les services de police travaillent ensemble et avec méthode, cité par cité, sur des objectifs bien précis. La lutte contre les stupéfiants est bien sûr l'objectif numéro 1, car on ne pourra pas ramener durablement l'ordre républicain dans les quartiers de Marseille sans démanteler les trafics.

Cet engagement s'est déjà traduit par des résultats que je crois incontestables. Depuis le début de l'année, pour la ville de Marseille, les atteintes à l'intégrité physique reculent de 13,2 %, les atteintes aux biens de 8,3 %, les vols avec violence de 21,1 % et les cambriolages de 4,2 %. Par ailleurs, vingt-quatre cités, sur une quarantaine, ont déjà été traitées dans le cadre de l'approche globale, 1 914 personnes ont été interpellées, 394 épaves retirées et 229 armes saisies. Vous voyez que je suis d'une précision diabolique ! (*Sourires.*)

Monsieur le député, vous l'avez souligné, l'une des forces des dispositifs déployés dans les ZSP réside dans leur adaptabilité. L'action menée par les services de police est évaluée et adaptée au gré de l'évolution de la situation sur le terrain. Par exemple, les cités qui ont déjà bénéficié de l'approche globale peuvent faire l'objet d'opérations ponctuelles de redéploiement de forces en sécurisation, si des signes de réimplantation des trafics apparaissent, ce qui, malheureusement, est souvent le cas. De même, la nouvelle stratégie d'intervention de la police judiciaire, dont l'action est dorénavant ancrée au cœur des quartiers, et ce doit être le cas partout dans le pays, se traduit par le renforcement progressif de ses groupes d'enquête criminelle, chargés d'élucider les affaires de règlements de comptes, et de ses capacités en termes de recueil et d'analyse du renseignement opérationnel.

Je rappelle en outre que le préfet Lambert, ancien préfet de la Seine-Saint-Denis, est chargé d'une évaluation globale sur les zones de sécurité prioritaire. Il a évidemment examiné la situation à Marseille et m'en rendra compte, ce qui me permettra d'adapter et d'améliorer nos dispositifs.

Enfin, et vous le savez, ces dispositifs n'ont de sens que si les villes s'engagent pleinement, notamment en matière de vidéoprotection et de police municipale.

Données clés

Auteur : [M. Avi Assouly](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (5^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 421

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [26 novembre 2013](#), page 12171

Réponse publiée au JO le : [4 décembre 2013](#), page 12552

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [26 novembre 2013](#)